

# LYCEE LOUISE MICHEL

## NARBONNE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 octobre 2023

#### PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

##### **Acte n°01 /2023-2024 :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de gestion de l'hébergement et de la restauration des apprentis avec le GRETA-CFA 11-66.

##### **Acte n°02 /2023-2024 :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des locaux avec le CFA -école Beauté coiffure afin de faire préparer leurs apprentis à des examens en avril 2024.

##### **Acte n°03 /2023-2024 :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de mutualisation de paye avec le lycée Germaine TILLION pour la rémunération d'une enseignante contractuelle

##### **Acte n°04 /2023-2024 :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de coopération pour la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés avec l'IME Robert SEGUY.

##### **Acte n°05 /2023-2024 :**

Le conseil autorise le chef d'établissement à adhérer au groupement de commandes des EPLE des PYRENEES ORIENTALES, de l'AUDE et du MINERVOIS pour la fourniture de denrées alimentaires coordonné par l'EPLFPA de Perpignan Roussillon situé à THEZA.

##### **Acte n°06 /2023-2024 :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat de client direct avec ETS GLOBAL pour l'organisation des tests de positionnement en langues TOEIC et adopte les tarifs correspondants fixés dans la convention.

##### **Acte n°07 /2023-2024 :**

Le conseil donne son accord pour la reprogrammation du 27 février au 5 mars 2024 et les modalités de financement du voyage scolaire facultatif à MARRAKECH qui a été annulé en septembre 2023 (acte n° 60 / 2022-2023) en raison du tremblement de terre pour la classe de première vente dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 150 €. Le budget total s'élève à 9 805 €.

Un financement partiel par des dons à hauteur de 2 500€ par la MDL et 300 € par une entreprise est accepté. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Un prélèvement sur le fonds de roulement a été prévu pour payer les billets d'avion annulés à hauteur de 3 700€ du précédent budget prévisionnel.

**Acte n°08 /2023-2024 :**

Le conseil approuve le projet de DBM n°12 du Lycée Louise MICHEL qui lui est soumise pour vote.

**Acte n°09 /2023-2024 :**

Le conseil fixe le tarif de location des véhicules du lycée à 20 € la demi-journée et 30 € la journée, avec un forfait kilométrique de 0,15 € le kilomètre. Le prêt ne pourra s'effectuer que les week-ends, et le plein devra être fait au retour.

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.**

**Publication du 11 octobre 2023 au 10 novembre 2023.**

Le Provisieur,

Éric BOISSIERE